

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 septembre 2012

## TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'ÉNERGIE - (N° 199)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 104

présenté par  
M. Tardy  
-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:**

L'article L. 133-4 du code de l'énergie est abrogé.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à supprimer le commissaire du gouvernement auprès de la CRE. Outre qu'il n'a pas fait la preuve de son utilité, ce type de poste représente une menace pour l'indépendance de la CRE.